

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Modification apportée au règlement de zonage

La population est avisée que la municipalité a entrepris la modification de son Règlement de zonage n° 05-161 par le projet de règlement n° 20 -333.

Conformément aux nouvelles normes émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en cette période de contrôle de la pandémie de Covid-19, toute personne peut transmettre des commentaires écrits et poser des questions, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis concernant cette modification, soit du 11 au 26 juin 2020. Cette procédure remplace l'assemblée publique de consultation d'usage pour ce type de modification réglementaire.

Les coordonnées sont les suivantes : 2815, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, Qc ou le info@saint-charles.ca

Résumé de la modification au règlement de zonage

Le règlement de zonage sera modifié dans le but d'apporter des modifications concernant l'annexe 1 du Règlement de zonage no 05-161 intitulé « Plan de zonage du milieu urbain », en agrandissant la zone 3-Ha à même une partie de la zone 36-I, tel qu'illustré au plan :

